

académie
Dijon

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Dijon, le 13 juillet 2018
La rectrice

à

monsieur Jean-Christophe MARTIN
s/c de monsieur le principal du
collège Paul PRUD'HON
Cluny

DAAC

Délégation académique à
l'éducation artistique et à
l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Télécopie
03 80 44 87 85
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre pour la mission auprès des Archives départementales de Saône-et-Loire au titre de l'année 2018-2019

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 3750 € soit 3 IMP (environ 7,5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du service éducatif des Archives départementales de Saône-et-Loire.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionné, se décline comme suit :

information-communication

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives des archives départementales de Saône-et-Loire ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information CAScAD (voir calendrier en annexe) ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique ;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;



préparation de visites et accompagnement de projets

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;

formation

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- partager les pratiques (notamment les archives « hors les murs ») avec les enseignants missionnés dans les autres dépôts d'archives départementales et aux archives municipales de Dijon (échanges, veille des sites internet);
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité (premier degré, professeurs documentalistes...) destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

Point d'attention pour l'année 2018-2019

Vous veillerez à informer des événements et expositions à venir et à valoriser sur le site académique les projets EAC.

La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC (action.culturelle@ac-dijon.fr), à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Copie :

- Madame Isabelle VERNUS

Directrice des archives départementales de Saône-et-Loire

Place des Carmélites

71026 MÂCON Cedex

- Madame Pascal GOUTAGNY

IA-IPR Histoire - Géographie

Rectorat de l'académie de Dijon

2 G rue Général Delaborde

BP 81921

21019 Dijon Cedex

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL